

P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal du 12.11.2008
Le Maire



PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

■ Commune de HYMONT

Sur la base de l'analyse de l'état initial du site et du diagnostic socio-économique, les atouts/potentialités et les faiblesses/contraintes suivants ont pu être dégagés :

ATOUPS /POTENTIALITES

- La commune de Hymont est située dans la première couronne de l'agglomération mirecurtienne entraînant une forte pression foncière.
- Le cœur ancien du bourg est caractérisé par deux rues longeant les berges de la Saule. Elles sont constituées par un alignement de maisons mitoyennes qui s'implantent selon la typologie traditionnelle lorraine du village-rue. Cette structure bâtie est parfaitement identifiable et forme la trame originelle du bourg actuel.
- La vallée de la Saule, affluent du Madon constitue un vaste espace naturel dont les berges sont animées par une riche ripisylve (présence de saules, aulnes et peupliers).
- Des terrains sont potentiellement urbanisables avec liaison routière possible et raccordement aux réseaux eau potable et assainissement aisé.
- Une croissance démographique tendant à se poursuivre dans les années à venir.

FAIBLESSES /CONTRAINTE

- Un périmètre est inondable le long du Madon et de la Saule.
- L'activité agricole qui a peu à peu décliné, est représentée par deux exploitations agricoles. Une première installée dans la rue de la Gare, dans la partie agglomérée du bourg génère des nuisances olfactives et les installations inhérentes à l'activité agricole ne constituent pas des éléments d'embellissement. Quant à la seconde, localisée à l'entrée Sud de Hymont, en situation de coteau marque fortement le paysage.

A partir de ces constats, la municipalité a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal.

Ces objectifs s'articulent autour de cinq grands thèmes :

↪ LA PROGRAMMATION ET LA MAITRISE DE L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE

↪ LE MAINTIEN ET LE RENFORCEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES

↪ LA VALORISATION DE L'OFFRE DE LOISIRS

↪ LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE

↪ LA PERENNISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Ces choix constituent les options fondamentales des élus pour le devenir de leur commune.

PRINCIPES	ORIENTATIONS
<p>LA PROGRAMMATION ET LA MAITRISE DE L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE</p>	<p>Rechercher des zones d'extension à vocation d'habitat.</p> <p>Respecter les caractéristiques et le niveau d'équipement du bourg.</p> <p>Dégager un potentiel de développement pour logements locatifs.</p>
<p>LE MAINTIEN ET LE RENFORCEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES</p>	<p>Permettre la pérennité des activités existantes.</p> <p>Créer un potentiel d'accueil pour les activités économiques et artisanales.</p>
<p>LA VALORISATION DE L'OFFRE DE LOISIRS</p>	<p>Permettre le développement du potentiel sur la commune.</p>
<p>LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE</p>	<p>Respecter les zones inondables.</p> <p>Protéger le cadre environnemental et paysager.</p>
<p>LA PERENNISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE</p>	<p>Maintenir l'activité agricole qui marque le paysage et témoigne de la tradition rurale du village.</p>

